

Haferkamp, vice-président aux relations extérieures de la Commission — pour traduire l'engagement du Canada et de la Communauté à mener une relation économique dynamique.

Dans ce contexte, peu importe que le Comité contrôle, par exemple, notre réaction aux propositions européennes sur le gaz de l'Arctique, ou encore la réaction de la Communauté à nos propositions concernant la coopération aérospatiale. On pourrait au contraire prétendre que si le Comité entrait dans le jeu, cela ne ferait que compliquer le processus de prise de décision des autorités dûment constituées. Il n'entre pas dans l'esprit de la coopération Canada-Communauté de tenter de ramener sous l'égide de l'Accord toute activité qui vient appuyer ses objectifs — d'autant plus que l'on poursuit bon nombre de ces objectifs de façon plus appropriée au plan bilatéral ou au sein du secteur privé. L'Accord-cadre est toutefois appelé à jouer un rôle fonctionnel important, soit de poursuivre les possibilités de coopération qui existent au niveau sectoriel. Nous pouvons également examiner avec la Commission comment les politiques gouvernementales influent sur le niveau des échanges commerciaux et financiers et voir ce que nous pouvons faire ensemble pour contribuer à la réalisation de nos objectifs.

Exemples de coopération

Nous avons effectivement réalisé un certain nombre de choses sans doute peu "tangibles", mais fort utiles. Ainsi, dans le domaine des produits forestiers, mentionnons la création d'un groupe de travail composé d'industriels canadiens et européens ainsi que de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, du côté canadien, et de membres de la Commission, du côté européen. Le groupe a, par exemple, étudié comment on pourrait élaborer un code de la construction à ossature de bois, à l'intention de la Communauté, qui soit compatible avec la façon d'utiliser le bois d'oeuvre canadien dans la construction résidentielle en Europe. Une mission composée de représentants des secteurs public et privé du Canada, envoyée récemment en Europe pour y étudier le transport urbain, s'est penchée sur une autre forme éventuelle de coopération, soit le transfert de technologie, dans le domaine de l'électrification des réseaux urbains de chemin de fer. Un autre exemple, tiré cette fois exclusivement du secteur public, est un programme de coopération scientifique. J'ai le plaisir d'annoncer qu'un mémorandum d'accord est sur le point d'être signé pour ce programme qui verra des spécialistes des techniques de gestion des eaux usées au Canada et dans la Communauté échanger des données sur cette composante de la protection de l'environnement.

Ces exemples de coopération économique ne révèlent qu'un aspect de nos relations de plus en plus larges avec la Communauté.

Les exportations

L'an dernier, nos exportations vers la Communauté représentaient près de 13 p. 100 de notre commerce d'exportation, ce qui n'a pas été dépassé depuis 1971. Un certain nombre de facteurs expliquent ce phénomène. Le fléchissement cyclique de nos exportations de bois d'oeuvre et de pièces d'automobile aux États-Unis a eu un effet sur les données globales. La reprise de ces exportations réduira donc jusqu'à un certain point l'importance relative du marché européen. L'évolution des taux de change ralentira également le rythme de croissance de nos exportations vers l'Europe de l'Ouest. Toutefois, vu que nos exportations vers la Communauté se sont accrues de plus de 30 p. 100 en 1980, après avoir augmenté de 50 p. 100 entre 1978 et 1979,